

PROCES VERBAL

CONVOCATION DU 14 JUIN 2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu, le 14 juin 2024 pour la réunion qui aura lieu le 20 juin 2024 à 20 heures 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Présentation de Bièvre Isère Communauté par son Président Monsieur GULLON Joël**
- 2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent**
- 3. Rapport des délégations du Maire**
- 4. Achat de terrain cadastré AB 185**
- 5. Questions diverses**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 20 juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 14 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur PERROUD Jean-Pierre**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **14** ; présents : **12** ; votants : **14**.

Présents : MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PIBOU Maud, MARCARIAN Jérôme, PERSONNE Lydia, VEYRON Philippe, LEROUL René, GILBERT Béatrice, GODEFROY Paola, TREMOUILHAC Cathy, CARRA Gérard.

Absents excusés représentés : GUILLAUD Cédric représenté par PERSONNE Lydia, CHEVALLIER Cécile représentée par PERROUD Jean-Pierre

Madame PIBOU Maud a été élu secrétaire.

Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 mai 2024 a été adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE PAR SON PRESIDENT MONSIEUR GULLON JOEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un emploi du temps trop chargé la présentation de Bièvre Isère Communauté par son Président Monsieur GULLON Joël est reportée.

Le Conseil Municipal en prend note.

RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Suite à la dégradation d'un mur du tunnel du Pavé par un « tag » à caractère racial Monsieur le Maire va déposer plainte. Une intervention « gracieuse » de la société Airphil de Sardieu a été faite pour effacer l'inscription.
- Après le travail de la commission d'appel d'offres, les entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont :
 - o Local Technique : entreprise FLUXA pour la charpente, entreprise OGIER pour la maçonnerie, reste à définir l'attribution des lots menuiserie et VRD.
 - o Appartement : entreprise CRETINON pour l'isolation et le placo, entreprise BARATIER pour le chauffage et la plomberie, entreprise BIEVRE FERMETURE HABITAT pour la menuiserie, entreprise GARAPON pour l'électricité, entreprise NAARS pour les revêtements sol. A noter, l'entreprise BIEVRE FERMETURE HABITAT sera attributaire des lots menuiserie sur les prochaines phases de rénovation des bâtiments publics afin d'assurer la cohérence sur les produits fournis et posés.

Le Conseil Municipal en prend note.

ACHAT DE TERRAIN CADASTRE AB 185

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 50/2023 du 21/12/2023 concernant le projet d'acquisition foncier bâti et non bâti.

Il informe que les héritiers des consorts MANIN ont fait part de leur souhait de vendre la parcelle cadastrée AB 185, d'une contenance de 525 m².

Il précise que cette parcelle est inscrite emplacement réservé N° 1 au PLUI et touche l'aire de stationnement située au nord de l'Eglise et que l'acquisition de celle-ci s'inscrit pleinement dans le programme de revitalisation du centre bourg.

Il propose au Conseil Municipal, que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle.

Il suggère que le prix de 10 000 € hors frais notariés soit proposé aux vendeurs (soit un coût d'environ 19 € TTC le m²)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'achat de cette parcelle cadastrée AB 185 d'une superficie de 525 m² ;
- De valider le prix d'achat de cette parcelle de 10 000 € hors frais notariés;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour se charger de cette acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le bureau de vote pour les élections législatives à été déplacé dans la salle d'évolution de l'école maternelle. Au regard de la fête de l'école organisée le vendredi 28 juin 2024 au soir, l'installation est prévue le 29 juin 2024 à 10h30.

Fin de la séance à 22h15.

Prévision du prochain Conseil Municipal le 18 juillet 2024